

COMMUNE DE DRACY LE FORT




ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 12 Novembre 2018

<p>Nombre de membres affiliés au Conseil Municipal : 15 En exercice : 13</p> <p>Présents : 10 Procurations : 3 Vote Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0</p> <p>Date de la convocation 05.11.2018 Date de l'affichage 05.11.2018</p> <p>Délibération n° 46-2018</p> <p>OBJET : Règlement Municipal du cimetière et nouveaux tarifs</p> <p>Le Maire, Olivier GROSJEAN</p>  	<p>L'an 2018 Le 12 Novembre à 19h00 Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire</p> <p>Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Françoise REMONDIÈRE – Nathalie SCHOUMACHER – Bernard FORGET – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.</p> <p>Excusés ayant donné procuration : Dominique HOCQUET procuration à Olivier GROSJEAN Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER Jean-Bernard TUETÉY procuration à Mireille MENAND</p> <p>Excusé : Stéphane KIRCHE</p> <p>Absente : Séverine GOMES</p> <p>Secrétaire de séance : Françoise REMONDIÈRE</p> <p>Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le règlement municipal du cimetière. Après lecture, il est décidé à l'unanimité de maintenir le paragraphe concernant le scellement des urnes sur les pierres tombales.</p> <p>Le Conseil Municipal décide également de fixer les tarifs à compter du <u>1^{er} Janvier 2019</u> de la manière suivante :</p> <p>Pour les concessions :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ 15 ans – 2 m² : 210 €➔ 15 ans – 4 m² : 420 €➔ Fourniture d'une caisse à ossements : 30 € <p>Pour le scellement d'urne sur les concessions :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Droit forfaitaire : 50 € <p>L'entreprise qui effectuera le scellement devra obligatoirement être labellisée pour intervenir dans l'enceinte du cimetière.</p> <p>Pour le columbarium :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Case pour 15 ans : 1 200 € <p>Pour le jardin du souvenir :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Plaque gravée apposée sur la stèle pour 15 ans : 50 € <p>Accord à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 14/11/2018 et publié, affiché ou notifié :</p> <p style="text-align: right;">Le maire</p>  
---	--